

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU  
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES  
N° 131 – ÉDITION DU 13 SEPTEMBRE 2019

**SOMMAIRE**

**1 – Décisions du Bureau Conseil d'Administration**

Bureau du conseil d'administration du 12 septembre 2019

- DÉLIBÉRATION N°D2019\_073 Approbation du procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 13 juin 2019
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_074A Désaffectation d'une partie des immeubles de la caserne Nancy-Gentilly. Avenant à la convention de transfert de biens
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_075 Sorties de l'actif
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_076 Information sur l'acceptation d'une libéralité - madame X
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_077 Autorisations d'ester en justice - Protection fonctionnelle
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_078A Autorisation de signature de l'avenant de partenariat Prévention et Santé au travail
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_079 Autorisation de signature d'un protocole transactionnel
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_080A Renouvellement de la mise à disposition du Commandant X
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_081 Autorisation de signature du marché N°2019-0000541911. Fourniture de carburants
- DÉLIBÉRATION N°D2019\_082 Autorisation d'ester en justice - Protection fonctionnelle

**DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Du 12 SEPTEMBRE 2019**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

## RÉUNION du 12 SEPTEMBRE 2019

---

**DÉLIBÉRATION N°D2019\_073** APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUIN 2019

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 13 juin 2019.

**DÉLIBÉRATION N°D2019\_074A** DÉSAFFECTATION D'UNE PARTIE DES IMMEUBLES DE LA CASERNE NANCY-GENTILLY. AVENANT À LA CONVENTION DE TRANSFERT DE BIENS

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la convention en date du 6 juillet 1998 par laquelle la communauté urbaine du Grand Nancy aux droits de laquelle vient la Métropole du Grand Nancy a mis à disposition du SDIS de Meurthe-et-Moselle la caserne de Nancy-Gentilly,

Considérant que le parc immobilier de la Caserne de Nancy – Gentilly située 420, avenue de la Libération à Nancy est composé notamment d'un immeuble abritant des logements et un immeuble sur lequel avaient été installés les garages de la caserne ;

Considérant que selon le plan annexé à la présente délibération, ces deux immeubles correspondent à une partie de la parcelle cadastrée AB 328 et à une partie de la parcelle 345 (cf. PJ1) ;

Considérant le caractère ancien et dégradé des logements ;

Considérant que la rénovation de ces logements n'a pas été prévue par le plan pluriannuel d'investissement adopté en décembre 2018 ;

Considérant le fait que les garages ne présentent plus d'utilité pour le SDIS 54 car aucun véhicule du SDIS n'est stationné dans les garages précités ;

Considérant le fait que ces deux immeubles ne répondent plus aux besoins du service départemental et de secours ;

Considérant que l'immeuble abritant des logements et l'immeuble sur lequel avaient été installés les garages ont vocation à être restitués à la Métropole du Grand Nancy ;

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **constate** la désaffectation de l'immeuble de la caserne Nancy-Gentilly abritant les logements ainsi que de celui sur lequel avaient été installés les garages, comprenant l'immeuble des logements et les garages, situé sur une partie des parcelles cadastrées AB 328 et 345 et conformément au plan en annexe,

- **adopte** la convention de restitution d'un bien immobilier cessant d'être affecté au fonctionnement du service d'incendie et de secours,

- **autorise** le Président à signer la convention par laquelle le SDIS 54 restitue à la Métropole du Grand Nancy les deux immeubles précités.

#### **DÉLIBÉRATION N°D2019\_075** SORTIES DE L'ACTIF

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** la vente, donation ou destruction des matériels tels que détaillés dans le tableau joint à la présente délibération,

- **autorise** la sortie de l'actif des immeubles et matériels tels que figurant en annexe.

#### **DÉLIBÉRATION N°D2019\_076** INFORMATION SUR L'ACCEPTATION D'UNE LIBÉRALITÉ - MADAME X

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu l'article L1424-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Prend acte** de l'acceptation par le Président du Conseil d'administration du don manuel consenti par madame X au bénéfice du SDIS d'un montant de 100 euros, sans condition ni charge, et de sa prise en compte au budget 2019 lors d'une décision modificative ultérieure en section de fonctionnement (recettes : chapitre 77 / article 7713).

#### **DÉLIBÉRATION N°D2019\_077** AUTORISATIONS D'ESTER EN JUSTICE - PROTECTION FONCTIONNELLE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu l'article L.1424-30 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à ester en justice pour les affaires susmentionnées

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater le Cabinet d'Avocats LAGRANGE-PHILIPPOT-CLEMENT-ZILLIG-VAUTRIN afin de représenter et conseiller l'établissement et les agents,

- **autorise** son Président à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

**DÉLIBÉRATION N°D2019\_078A** AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT DE PARTENARIAT PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération n° D2018-078 du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle du 5 juillet 2018,

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle du 29 juin 2019,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** l'avenant à la convention de partenariat prévention et santé au travail tel que figurant en annexe.

- **autorise** le président du conseil d'administration à signer ledit avenant.

**DÉLIBÉRATION N°D2019\_079** AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le marché n°54-18-01 relatif à la fourniture d'un véhicule de GRIMP (Groupe de Recherche et d'Intervention en Milieux Périlleux) 3 places sur châssis utilitaire d'un PTAC de 5 tonnes maximum attribué à la société Automobiles WACRENIER - SECLIN le 21/08/2018.

Vu la délibération n° D2019\_052 du 13 juin 2019 autorisant le lancement de pourparlers en vue de la conclusion d'un protocole transactionnel avec la société WACRENIER – SECLIN.

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le Président du Conseil d'administration à signer le protocole d'accord transactionnel avec la société WACRENIER-SECLIN.

**DÉLIBÉRATION N°D2019\_080A** RENOUELEMENT DE LA MISE À DISPOSITION DU COMMANDANT X

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le projet de convention joint en annexe,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** de l'avenant n°1 à la convention renouvelant la mise à disposition du Commandant X auprès du ministère de l'intérieur,

- **autorise** son président à signer ladite convention.

**DÉLIBÉRATION N°D2019\_081**    AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ N°2019-0000541911. FOURNITURE DE CARBURANTS

Le Bureau du conseil d'administration,  
Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres du 12 septembre 2019,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à signer le marché public n°2019-0000541911 relatif à la fourniture de carburants à attribué à la société BOLLORE Energy pour le lot n° 1, à la société CPE Energies pour les lot n° 2 et 3 et à la société EDENRED pour le lot n° 4 selon l'analyse des offres jointe en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2019\_082**    AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - PROTECTION FONCTIONNELLE

Le Bureau du conseil d'administration,  
Vu l'article L.1424-30 du code général des collectivités territoriales,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à ester en justice devant le Tribunal correctionnel de Nancy dans l'affaire SDIS-X/Y et à assurer la protection fonctionnelle des agents victimes,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater le Cabinet d'Avocats LAGRANGE-PHILIPPOT-CLEMENT-ZILLIG-VAUTRIN afin de représenter et conseiller l'établissement et son agent dans cette affaire,

- **autorise** son Président à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.